

Courriel de Louis Ouellet – Conseiller municipale à St-Ubalde

-- Forwarded message -----

De : **Louis Ouellet - Saint-Ubalde** <louellet@saintubalde.com>

Date: sam. 21 janv. 2023 à 08:43

Subject: informations sur les coupes forestières - pour votre information.

To: ARC (Lac Carillon <arc@arc-carillon.org>, France (Lac Blanc) St-Germain

<francestgermain22@hotmail.com>, Geneviève (Lac Ste-Anne) Hamelin

<genevievehamelin85@gmail.com>, <guyfrancisjulien@gmail.com>, Jocelyn

(Lac Perchaude) Drouin <drouin.jocelyn@gmail.com>, Patrice (Lac Perreault)

Bergeron <ber.trem@videotron.ca>

Cc: Louise Magnan <lmagnan@saintubalde.com>

Pour votre information.

Voici un résumé de la situation sur les discussions des coupes forestières

Dans un premier temps, Vincent me charge de vous remercier à la fois pour votre présence hier, mais aussi pour la qualité des échanges francs et efficaces avec le ministre Jonathan Julien.

Aussi, comme convenu, voici un état de situation au sujet du dossier du Parc naturel régional de Portneuf (PNRP). Je mets en copie de ce courriel M. Sébastien Perreault, directeur général du PNRP.

Tel que le député a pu vous l'indiquer hier, les informations qui nous ont été fournies sont somme toute rassurantes, car elles laissent toute la place aux discussions et ententes avant que le moindre geste ne soit posé.

État de situation :

Le 8 décembre 2022, la Corporation de gestion du parc naturel régional de Portneuf (PNRP) adoptait une résolution demandant au ministère des Ressources naturelles et des Forêts (MRNF) de retirer dès maintenant les trois secteurs d'intervention potentiels (SIP) prévus en consultation et localisés à l'intérieur du PRNP et demandant aussi que des discussions en amont de la planification forestière soient entreprises.

La résolution comportait deux autres points, soit de déposer une demande de rencontre avec des représentants du Bureau de la sous-ministre associée aux Opérations régionales, M^{me} Lucie Ste-Croix, ainsi que d'autoriser M. Sébastien Perreault à effectuer les démarches nécessaires pour souligner l'opposition ferme de la Corporation à la démarche prochaine du MRNF visant des activités de récolte forestière à l'intérieur du périmètre du PNRP.

Cette résolution de la Corporation de gestion du PNRP s'inscrit dans le contexte où le MRNF s'apprête à aller en consultation publique relativement au plan d'aménagement forestier intégré opérationnel (PAFIO) de l'unité d'aménagement (UA) 037-71. Celui-ci est en élaboration pour la période quinquennale à venir (2023-2028). Ce plan doit présenter les zones potentielles de récolte pour couvrir l'ensemble des garanties d'approvisionnement ainsi que les volumes de vente du Bureau de mise en marché des bois pour la période 2023-2028.

Au 31 mars 2023, deux périodes quinquennales complètes se seront écoulées depuis la mise en place du nouveau régime forestier (1^{er} avril 2013). Au cours de ces deux périodes, aucune activité de récolte n'a eu lieu sur le territoire du PNRP, bien que ce territoire soit inclus à l'UA 037-71.

La consultation publique sur le PAFIO de l'UA 037-71 a lieu du 16 janvier au 10 février 2023. Elle a pour but d'informer la population relativement aux activités d'aménagement forestier envisagées sur le territoire public, de recueillir les préoccupations du public ainsi que celles des divers intervenants du milieu ayant un intérêt sur le territoire.

D'après les informations qui nous ont été fournies, un processus structuré et bien établi encadre la tenue des consultations publiques sur les PAFIO de la Capitale-Nationale qui sont tenues conjointement par le MRNF et la MRC de Portneuf. La consultation porte sur des zones ou des secteurs d'intervention potentiels (ZIP ou SIP), où le type de coupe n'est pas encore défini et dont une portion appréciable des superficies qui les composent ne seront pas retenues à la suite des inventaires terrain qui y seront réalisés.

Dans le cadre des consultations publiques et autochtones tenues dans la région de la Capitale-Nationale, le MRNF prévoit des rencontres d'harmonisation individuelles qui sont tenues avec les principaux intervenants du milieu tels que la Sépaq pour les réserves fauniques, la Nation huronne-wendat, les zones d'exploitation contrôlée (zecs) et les organismes récréotouristiques, dont le PNRP et la Vallée Bras-du-Nord. Au besoin, plusieurs rencontres sont organisées. Lors de ces rencontres, les préoccupations spécifiques des intervenants rencontrés sont décrites et localisées. Par le fait même, les enjeux sont définis et discutés.

De plus, d'après les informations qui nous ont été transmises, des mesures d'harmonisation peuvent aussi être convenues, dont la modification du type de traitement ou le retrait (partiel ou total, temporaire ou définitif) de certaines superficies en

considération des enjeux discutés. **Aucune activité d'aménagement forestier n'est autorisée par le MRNF avant d'avoir complété l'harmonisation des SIP avec les intervenants concernés.**

Préalablement à la tenue de la consultation, le MRNF a présenté, le 2 novembre 2022, aux membres de la Table locale de gestion intégrée des ressources et du territoire (TLGIRT) de Portneuf, les SIP formant le PAFIO.

Le 6 mars 2018 s'est tenue une rencontre conjointe entre le ministère des Forêts, de la Faune et des Parcs (MFFP), le PNRP et la MRC de Portneuf. La rencontre visait à mettre en place les processus et outils nécessaires afin de sécuriser les investissements du PNRP et de profiter d'opportunités potentielles que présenteront d'éventuelles activités forestières sur le territoire.

Dans le contexte de la consultation publique à venir, le MNRF nous indique que les intervenants du PNRP prétendent ne pas avoir été impliqués dans l'élaboration des SIP, comme devait le permettre la démarche d'harmonisation à établir entre les deux organisations

Or, toujours d'après le MNRF, le 8 juillet 2022, au moment où le MFFP travaillait à l'élaboration du PAFIO pour la période 2023-2028, il a invité par lettre l'ensemble des représentants de la TLGIRT de Portneuf à lui soumettre des propositions de secteurs d'intervention. Le même jour, les gestionnaires de territoires fauniques structurés ainsi que le représentant forestier du PNRP recevaient une invitation personnalisée, accompagnée de la couche cartographique de maturité des forêts de leur territoire spécifique, à soumettre des propositions de SIP. Lors de cette démarche, le MFFP affirme n'avoir rien reçu de la part du PNRP, démarche qui aurait pourtant pu permettre au PNRP de collaborer à l'élaboration des SIP, conformément au souhait exprimé lors de la rencontre conjointe du 6 mars 2018.

Le 15 décembre 2022, le chef de l'Unité de gestion de Portneuf-Laurentides-et-Charlevoix proposait au directeur du PNRP une rencontre dans le but de bien expliquer la démarche de consultation et d'harmonisation mise en place par le MRNF et ainsi tenter de répondre aux besoins du PNRP. On nous indique que cette offre a été déclinée.

Parallèlement à cette démarche, le 20 décembre 2022, le directeur de la gestion des forêts de la Capitale-Nationale et de la Chaudière-Appalaches contactait la directrice générale adjointe de la MRC (en l'absence de la directrice générale) pour traiter du même dossier. Lors de cet échange, un souhait commun a été exprimé pour la tenue d'une rencontre conjointe (MRNF, MRC et PNRP) au cours de la semaine du 9 janvier 2023, soit avant le début de la consultation publique sur le PAFIO. À notre connaissance, la tenue de cette rencontre n'est pas encore confirmée.

Il faut par ailleurs savoir qu'aucune activité d'aménagement forestier n'est envisagée par le MRNF dans un avenir proche, c'est-à-dire avant 2025-2026, ce qui laisse amplement le temps d'harmoniser adéquatement les travaux envisagés et de répondre aux

préoccupations du PNRP. De plus, d'après le MRNF, compte tenu de la nature des forêts de ce secteur de l'UA (forêts à forte dominance feuillue), le type de coupe prescrite serait à très forte majorité des coupes partielles.

Pour terminer, la MRC de Portneuf possède, depuis 2014, une entente avec le gouvernement du Québec pour l'exploitation du PNRP. Le territoire du parc régional a une vocation récréotouristique dominante et l'utilisation de toutes les ressources naturelles sur une base multifonctionnelle est possible.

On nous informe d'ailleurs qu'une entente de délégation de gestion foncière des terres du domaine de l'État à l'intérieur de deux zones de récréation principale du parc est en vigueur depuis avril 2015. Les pouvoirs et responsabilités en matière de gestion forestière ne font toutefois pas partie de l'actuelle délégation à la MRC de Portneuf.

À ce sujet, comme discuté lors de la rencontre hier, le député de Portneuf et le ministre responsable de la Capitale-Nationale vont assurer le suivi de la demande de délégation de gestion formulée par la MRC.

Comme a pu vous le préciser le député, vous pouvez compter sur son soutien le plus ferme afin que l'on puisse s'assurer que les interventions retenues auront au préalable fait l'objet d'un consensus auprès de tous les intervenants concernés.

Je profite de l'occasion pour vous souhaiter une bonne année 2023 en santé !!!